

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 3

Artikel: Genève : université

Autor: me

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GE

Marmite

(jbw) – Le 12 février s'est créé à Genève le *Syndicat des femmes actives au foyer*, à temps partiel ou à temps complet, appelé avec un brin d'humour Marmite, entendez par là Mouvement autonome des responsables de ménage inéquitablement traités et estimés.

Le nouveau syndicat s'est donné pour buts:

- de promouvoir la reconnaissance juridique, économique et sociale du travail familial et domestique;

- de défendre les intérêts individuels et collectifs des membres auprès d'organes compétents, législatifs, exécutifs et judiciaires.

La cotisation a été fixée à 30 fr. par an.

Vingt-cinq femmes étaient venues participer à cette assemblée constitutive, principalement de jeunes mères de famille qui se reconnaissaient pleinement dans ces buts. Elles ont accepté avec le sourire et après une longue discussion le mot Marmite, tout en insistant qu'il ne s'agissait pas d'un travail de cuisinière mais de mère, un travail d'amour, d'éducation, qui devait à tout prix être revalorisé.

Renseignements auprès du Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève, tél. (022) 28 64 95.

Berne francophone

La débâcle

(nh) – Depuis plusieurs mois, de plus en plus de femmes divorcées du canton de Berne font recours aux services des œuvres sociales. Pourquoi un tel phénomène? L'explication est simple. Entrée en vigueur le 1er janvier 1991, la nouvelle loi sur l'imposition des personnes élevant seules leurs enfants n'a fait que préciser leur situation. La correction effectuée pénalise les femmes ou les hommes divorcés recevant une pension alimentaire. Un étonnant effet de passe-passe octroie ainsi aux payeurs de pensions alimentaires le droit de les déduire de leurs revenus imposables; tandis que les bénéficiaires, en majeure partie des femmes, sont astreintes à ajouter ces montants à leurs revenus.

Parmi ces derniers, la plupart ont eu l'amère surprise de voir leur taxation parfois fortement augmenter sans que leur revenu prenne l'ascenseur lui aussi.

Une conseillère de ville biennoise et plusieurs parlementaires bernois viennent de déposer à ce sujet des postulats et des motions demandant au Conseil exécutif de s'atteler sans tarder à la révision de la loi sur les impôts.

«La plupart des pensions alimentaires sont calculées au plus juste, soit entre 300 et 400 fr. par enfant et par mois. Ce n'est pas suffisant», explique Anna-Marie Hofer, conseillère de ville biennoise et assistante sociale.

Pour souligner la précarité de la situation des personnes élevant seules leurs enfants, elle cite un exemple. Il concerne une vendeuse, mère de deux enfants, sans fortune et sans dette. Avec un revenu net de 2500 fr. et une pension alimentaire de 800 fr., elle paie 960 fr. pour son loyer. Pour la période 89/90 ses charges fiscales se sont élevées à 1299 fr.

Suite à la révision de la loi cantonale sur les impôts, elle paiera, pour la période 91/92, 2576 fr. Ses impôts ont donc quasiment doublé alors que son revenu n'a augmenté que de 1300 fr. par l'adaptation au renchérissement.

Pour Anna-Maria Hofer, cette situation ne peut plus durer: «La commission tutélaire, chargée de fixer les montants des pensions alimentaires, doit revoir au plus vite ses tarifs à la hausse. Car, si une révision de la loi sur les impôts est acceptée, elle n'entrera en fonction qu'en 1995 au plus tôt.»

D'ici là, et si rien n'est entrepris, cette nouvelle loi risque de faire plonger plusieurs mères et pères divorcés dans des problèmes financiers inextricables.

Valais

Patience

(ccr) – Le Grand Conseil vient de se pencher une nouvelle fois sur la loi fiscale, dans le but de diminuer la charge des contribuables et de leur famille. La députée socialiste Catherine Emery a réclamé une fois de plus l'imposition séparée pour

les couples, ce qui lui a été sèchement refusé. Cette proposition revient régulièrement depuis seize ans en Valais... toujours sans succès. La députée Rosemarie Antille a demandé, elle, que les contributions d'entretien soient imposées pour moitié au père et à la mère de l'enfant lorsque les parents sont divorcés. Aujourd'hui, ces pensions sont ajoutées au revenu de la mère (dans la plupart des cas), ce qui aggrave considérablement sa charge fiscale. La proposition a été repoussée, mais à une très faible majorité (trois voix). Il y a progrès...

Neuchâtel

Nouvelle présidente

(ib) – Réunies dans leur organisation faîtière du Centre de liaison, 8000 Neuchâteloises sont ainsi représentées dans une vingtaine d'associations. Mais le CL, qui tenait récemment son assemblée générale, c'est aussi un comité dynamique qui, depuis de longues années, offre des prestations précieuses à toutes les femmes intéressées. Ainsi, le service de consultations juridiques a reçu en 1991 près de cent demandes, la majorité touchant aux relations de travail. Centr'elle, qui se met à l'écoute des femmes pour les problèmes les plus divers, a été fréquemment interpellé; fait préoccupant, des cas de détresse, femmes battues par exemple, sont apparus. L'ADF du Littoral lance dès lors un appel au soutien pour mener une action par rapport à ce problème.

Des interrogations ont encore été formulées sur l'engagement des femmes en politique, l'enquête de l'Alliance des sociétés féminines suisses révélant qu'un tiers d'entre elles ne s'y intéressent pas.

Cette séance fut aussi l'occasion de la passation des pouvoirs puisque Mme Marlyse Rubach, de Saint-Blaise, quitte la présidence après six années d'intenses activités et cède le flambeau à Mme Henriette Induni, de Colombier, jusqu'alors vice-présidente.

Rappelons que si le CL neuchâtelois compte dans ses membres des sociétés et membres individuels du canton, il est aussi lui-même représenté au Conseil de la famille et de l'égalité, instance

cantonale œuvrant avec le BEF (Bureau de l'égalité et de la famille). Une manière d'assurer le relais afin qu'aucune femme de ce canton ne se sente isolée ou oubliée.

Quoi de neuf à lire?

Comme nous le faisons périodiquement, nous reproduisons ci-dessous la liste des dernières acquisitions de la bibliothèque de l'ADF à Lausanne (Maison de la femme, av. Eglantine 6, 1006 Lausanne).

Gilberte Favre, *Une Vie entre Parenthèses*, Ed. de la Thièle, 1991.

Claude Santoy, *Connaître son enfant*, Ed. Aubier, 1990.

Catherine Pauchard, *Femmes divorcées et Sécurité sociale*, EESP, 91.

Guy Corneau, *Père manquant, Fils manqué*, Ed. de l'Homme, 90.

Martichaux-Maugiac, *Ces femmes qui nous gouvernent*, Ed. A. Michel, 91.

Laura Cardia-B. Bastard, *Les Femmes, le Divorce et l'Argent*, Ed. Labor et Fides.

Rosemarie Buri, *Grosse et bête*, Ed. Zoé, 1991.

Nicole de Buron, *Où sont mes lunettes*, Flammarion, 1991.

Gisèle Ansoorge, *Les Tourterelles du Caire*, Ed. Campiche, 1991.

Collectif femmes en grève 14 juin, *Mieux qu'un Rêve, une Grève*, 91.

Yvette Jaggi, *Ce n'est pas le moment de mollir*, Ed. Zoé, 1991.

Genève

Université

(mc) – La professeure Anne-Lise Head-König a été nommée déléguée auprès du Rectorat pour les questions féminines. Jusqu'à la fin de l'année académique, la nouvelle déléguée s'occupera essentiellement des procédures de nominations en cours, afin d'assurer l'égalité

des chances des candidatures féminines aux postes de professeur ordinaire. Dès la rentrée universitaire de 1992, la déléguée, qui sera alors déchargée d'une partie de ses heures de cours pour remplir son nouveau mandat, prendra également en main le dossier de la promotion des études et recherches relatives aux femmes.

Vaud

«Orientations nouvell'elles demain professionn'elles»



(sch) – Une trentaine d'affiches provenant de divers pays européens (du Portugal à la Suède), tel était le fond de l'exposition conçue par le Bureau genevois de l'égalité pour encourager les jeunes filles à apprendre un métier qui leur plaise et qui ne soit pas traditionnellement réservé aux femmes, exposition qui a déjà circulé dans les cantons de Genève, du Jura et du Valais. Les Vaudois (Bureau de l'égalité lausannois + Service de l'orientation scolaire et professionnelle...) ont tenu à enrichir l'exposition en lançant un concours à l'Ecole cantonale d'art sur le thème «Les métiers n'ont pas de sexe». Beaucoup d'idées originales et un premier prix (voir ci-dessus).

Avant d'entamer son voyage dans les 37 établissements secondaires vaudois qui l'on retenue, l'exposition était présentée pendant une trop courte semaine (à fin janvier) au Forum de l'Hôtel de Ville avec – le jour

du vernissage – la présence de toutes les personnalités des mondes de l'instruction, de l'OP et du féminisme du canton venues écouter une syndique très heureuse d'ajouter une nouvelle pierre à l'expérience des Paroles aux actes, à laquelle la Municipalité de Lausanne avait adhéré il y a quelques années. Ajoutons que trois jeunes femmes, aux parcours professionnels hors du commun, sont venues raconter en toute simplicité leur expérience: une ébéniste, une tailleur de pierre et une ingénieure en électronique (cette dernière a fait son diplôme en tech du soir, tout en mettant au monde trois enfants); toutes trois ont été récompensées et fleuries par les autorités lausannoises.

Vaud

Bureau de l'égalité: priorités 1992

(sk) – Suite aux objectifs arrêtés pour 1992, le Bureau vaudois de l'égalité a fait connaître récemment ses premiers projets. Thème central pour cette année, la diversification du choix et de la formation professionnels des jeunes filles: un groupe de travail a été constitué afin de travailler à la réalisation d'actions concrètes dans ce domaine. De plus, le bureau s'est associé à la campagne de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle qui consiste en une exposition d'affiches. Cette dernière circulera dans divers collèges vaudois durant toute l'année. (voir ci-contre)

Autre question essentielle, celle touchant aux stéréotypes dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement. Le bureau désire constituer un matériel d'information et de sensibilisation à l'intention des enseignant-e-s. Ce matériel devrait permettre d'encourager et de faciliter un dialogue pédagogique centré sur le respect des différences entre les individus et sur la diversification des rôles féminins et masculins.

Dans le but d'une promotion professionnelle concrète des femmes, le Bureau de l'égalité s'est également fixé divers objectifs: proposer une nouvelle formulation des postes mis au concours par l'administration cantonale – ce qui est devenu

effectif – et établir l'analyse de la répartition des femmes et des hommes dans les divers secteurs d'activité des départements cantonaux et aux divers niveaux hiérarchiques.

Cette étude devrait servir de base à l'élaboration et à la prise de mesures dans le but de faciliter aux femmes l'accès à de nouveaux horizons professionnels.

Enfin, l'information étant à la base de toute évolution, le bureau prévoit différentes actions:

– pour cet automne, il est d'ores et déjà prévu la réalisation pour la revue *Documentation sociale* d'un dossier spécial intitulé:

«Femmes, Hommes, Egalité – Comment s'informer, comment se renseigner».

Courrier

Suite à l'article de Jacqueline Berenstein-Wavre paru en janvier 1992 et intitulé «Quand le féminisme titille l'establishment», Mme Huguette de Haller nous demande de bien vouloir publier des extraits du document adressé par trois organisations féminines de Suisse au président et aux membres du comité central de la NSH, ce que nous faisons très volontiers.

«Préoccupées par le projet de création par la NSH d'un institut suisse pour les femmes, plus tard dénommé Fondation pour la recherche et l'information relatives aux femmes, les présidentes de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), de la Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS) et de l'Union des paysannes suisses (UPS) se sont réunies le 22 avril 1991 à Worblaufen. Cet ensemble de personnes sera désormais désigné par «groupe de travail» (...)

» a) Les participantes au groupe de travail portent un grand intérêt à la création par la NSH d'une fondation telle qu'elle est décrite dans l'art. 1, al. 1 de l'acte de fondation. Elles apprécient à sa juste valeur l'intention généreuse qui est à l'origine de cette initiative.

» b) Les membres du groupe de travail reconnaissent la nécessité absolue d'encourager les études et les recherches concernant les questions féminines (art. 2, al. 1).

» La concrétisation et la réalisation de ces besoins indiscutables n'impliquent cependant pas à leur avis la création d'un institut (art. 2, al. 2, litt. a), c'est-à-dire des structures nouvelles et financièrement très lourdes.

» Il leur paraît que des programmes d'études et de recherches dans toutes les disciplines, qu'elles soient universitaires, techniques ou commerciales, peuvent se dérouler dans les meilleures conditions en utilisant les institutions existantes.

» De plus, des lieux d'études et de recherches décentralisés, répartis dans le pays et à l'étranger (programmes européens par exemple), représentent des avantages par rapport à un institut unique, aussi bien du point de vue de la connaissance que des contacts humains. (...)

» En conclusion: «Il lui paraît (au groupe de travail) qu'un institut, qui centraliserait les travaux concernant uniquement les femmes, dont les structures et le financement pas plus que le budget de fonctionnement ne sont encore connus, représenterait une charge démesurée pour un organisme privé tel que la NSH.

» En revanche, l'idée d'une fondation paraît très séduisante.

» Elle aurait l'avantage de pouvoir adapter ses engagements à ses ressources, et de consacrer ces dernières en priorité à l'attribution de bourses d'études ou de mandats de recherches.

» Ses interventions seraient caractérisées par une grande souplesse par rapport aux bénéficiaires, aux sujets traités, au lieu choisi. (...)

Huguette de Haller
a. présidente de l'ASF/BSF